



Vendredi 12 février 2010

SOIREE D'INFORMATION CNDS 2010



SOMMAIRE

- 1 - La « part territoriale » du CNDS 2010**
- 2 - Les subventions d'équipement sportif**
- 3 - L'accompagnement éducatif**
- 4 - Points divers**

1 - La part territoriale du CNDS 2010

Enveloppe régionale à répartir : 4 315 000 €

(hors accompagnement éducatif et équipements sportifs de proximité)

par rapport à l'enveloppe initiale 2009 : + 2.40 %

**mais si on inclut l'enveloppe complémentaire
2009 (« structuration du mouvement sportif ») : + 0.09 %**

Répartition de l'enveloppe régionale

Part régionale	24,80%	1 070 120 €
Part départementale	75,20%	3 244 880 €
Total dotation régionale		4 315 000 €

Répartition de la part départementale

Meurthe et Moselle	29,83%	967 948 €
Meuse	12,50%	405 610 €
Moselle	40,17%	1 303 468 €
Vosges	17,50%	567 854 €
Part départementale		3 244 880 €

ORIENTATIONS 2010

DEVELOPPEMENT DU « SPORT POUR TOUS »

PRIORITE AUX PUBLICS ET TERRITOIRES

**FAVORISER LEUR ACCES AUX PRATIQUES
SPORTIVES**

ORIENTATIONS 2010

Territoires : quartiers sensibles, zones rurales

Publics : jeunes scolarisés (accompagnement éducatif),
habitants des quartiers en difficulté,
féminines,
personnes handicapées

Thématiques : formation, professionnalisation, lutte
contre les incivilités, ...

ORIENTATIONS 2010

quelques thématiques à conforter en Lorraine :

objectifs	% part territoriale 2008	% part territoriale 2009	% part territoriale 2010	
Formation	12.64 %	11.83 %	15 %	orientations ministérielles
Emploi	14.86 %	17.84 %	17.5 % maxi pour la Lorraine	15 % orientations ministérielles
Santé	de l'ordre de 2.15 %	de l'ordre de 2.08 %	à augmenter	
Pratiques féminines et accès aux responsabilités	4.04 %	4.92 %	à augmenter	
Pratique sportive des personnes handicapées	de l'ordre de 2.61 %	de l'ordre de 2.53 %	à augmenter	
Pratique sportive des habitants des quartiers en difficultés	1.64 %	8.70 %	15 %	orientations ministérielles

Echéancier 2010

- 20 janvier : commission territoriale CNDS
- 12 février : remise des dossiers aux ligues
- 31 mars : retour des dossiers (DRJSCS et CROS)
- du 01 au 30 avril : concertation entre l'Etat et le mvt sportif (entretiens avec JS)
- mai : harmonisation des propositions
- 14 juin : commission territoriale CNDS

2 - Les subventions d'équipement sportif

2.1 – Crédits régionalisés d'équipement : bilan 2009

Crédits consommés en 2009 pour les projets « ZUS + accessibilité » :

$$(224\ 188\ € - 29\ 384\ €) + 38\ 800\ € = \underline{233\ 604\ €}$$

Crédits consommés en 2009 pour les projets « jeunes scolarisés » :

$$207\ 191\ € + 94\ 000\ € = \underline{301\ 191\ €}$$

TOTAL des crédits consommés en Lorraine en 2009 : 534 795 €

2.2 – Crédits régionalisés d'équipement : enveloppe 2010

Enveloppe régionale à répartir : 484 385 €

par rapport à l'enveloppe initiale 2009 : + 12.3 %

- Enveloppe « ZUS + accessibilité » : 238 733 €

- Enveloppe « jeunes scolarisés » : 245 652 €

2.3 – Les subventions d'équipement au niveau local

Critères d'attribution

- **projets de proximité, d'ampleur modeste, relatifs :**
 - **au développement des activités sportives des élèves en temps périscolaire**
 - **au développement de la pratique sportive des habitants des quartiers en difficulté (ZUS)**
 - **à l'accessibilité à la pratique sportive des personnes handicapées**

- **subventions comprises entre 4 500 € et 120 000 €**

2.3 – Les subventions d'équipement au niveau local

Procédure d'attribution

- dépôt du dossier à la DDCS / DDCSPP pour instruction**
- avis du CDOS**
- examen par la commission territoriale CNDS**
- décision d'attribution ou de refus par le délégué territorial du CNDS**
- transmission de la décision à la structure centrale du CNDS pour mise en paiement**

3 - L'accompagnement éducatif

3.1 – Bilan de l'accompagnement éducatif en Lorraine

	2008/2009		2009/2010	
	montant attribué	nombre de modules	montant attribué	nombre de modules
Meurthe et Moselle (54)	125 345 €	190	160 823 €	233
Meuse (55)	34 609 €	39	34 030 €	56
Moselle (57)	153 338 €	172	147 103 €	214
Vosges (88)	57 933 €	63	75 424 €	105
TOTAL	373 225 €	464	417 380 €	608
Subvention moyenne par module	804 €		686 €	

3.2 – Accompagnement éducatif : orientations pour la rentrée 2010 / 2011

Association Sportive
du collège ou de l'école

professeur d'EPS ou
professeur des écoles

montant maximum = 650 €

⇒ développement du projet
d'AS et d'UNSS

Association Sportive
locale

éducateur sportif
diplômé

montant maximum = 1 300 €

⇒ accueil de nouveaux
licenciés au club

4 - Points divers